



EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DE LA COMMISSION PERMANENTE

Commission permanente du **3 octobre 2017**

Décision n° **CP-2017-1901**

commune (s) : Villeurbanne

objet : Site ABB Médipôle - Rue Fays - Aménagement et élargissement de la rue Frédéric Fays accompagnant la construction du Médipôle Lyon Villeurbanne - Autorisation de signer le marché de travaux de voirie et réseaux divers (VRD)

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction voirie, végétal et nettoyage

Rapporteur : Monsieur le Vice-Président Abadie

Président : Monsieur David Kimelfeld

Date de convocation de la Commission permanente : vendredi 22 septembre 2017

Secrétaire élu : Madame Sarah Peillon

Affiché le : mercredi 4 octobre 2017

Présents : MM. Kimelfeld, Grivel, Mmes Bouzerda, Vullien, M. Brumm, Mme Picot, MM. Le Faou, Abadie, Crimier, Philip, Galliano, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Mmes Geoffroy, Laurent, Gandolfi, MM. Barral, Claisse, Mme Vessiller, MM. George, Képénékian, Mmes Frier, Cardona, MM. Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Glatard, MM. Longueval, Pouzol, Barge, Eymard, Mmes Rabatel, Poulain, M. Pillon, Mmes Panassier, Baume, MM. Sellès, Suchet, Veron, Hémon, Mme Belaziz, MM. Jacquet, Chabrier, Mmes Peillon, Jannot, M. Vesco.

Absents excusés : MM. Bret, Da Passano, Mme Frih, MM. Kabalo, Bernard (pouvoir à Mme Peillon).

Absents non excusés : M. Calvel.

Commission permanente du 3 octobre 2017**Décision n° CP-2017-1901**

commune (s) : Villeurbanne

objet : **Site ABB Médipôle - Rue Faÿs - Aménagement et élargissement de la rue Frédéric Faÿs accompagnant la construction du Médipôle Lyon Villeurbanne - Autorisation de signer le marché de travaux de voirie et réseaux divers (VRD)**

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction voirie, végétal et nettoyage

La Commission permanente,

Vu le projet de décision du 20 septembre 2017, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil, par sa délibération n° 2017-1976 du 10 juillet 2017, a délégué à la Commission permanente une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.22.

Le présent dossier concerne le marché de travaux de voirie et réseaux divers (VRD) relatif à l'aménagement et à l'élargissement de la rue Frédéric Faÿs accompagnant la construction du Médipôle Lyon Villeurbanne. Cette opération est inscrite à la programmation pluriannuelle des investissements (PPI) 2015-2020, par délibération du Conseil n° 2015-0475 du 6 juillet 2015.

Le projet d'aménagement mis en œuvre par la Métropole de Lyon s'inscrit en cohérence avec l'implantation par la SCI Bel Air (regroupant Capio et la mutualité française) d'un équipement de santé d'importance intitulé Médipôle Lyon Villeurbanne et a pour objectif d'accompagner l'arrivée de cet équipement.

La section concernée de la rue Frédéric Faÿs est située entre la rue Léon Blum au nord et la rue de la ligne de l'est au sud.

Les objectifs principaux du projet sont les suivants :

- garantir l'accessibilité au projet Médipôle,
- favoriser les modes de déplacements actifs (marche, vélo, etc.),
- intégrer une trame paysagère et améliorer le cadre de vie tout en conservant du stationnement,
- la désimperméabilisation par la déconnexion des eaux pluviales du réseau unitaire et leur infiltration.

Le projet prévoit :

- la requalification complète de la rue depuis les façades existantes à l'ouest jusqu'à la future clôture du Médipôle à l'est et l'élargissement de la voie à l'est en cohérence,
- la création de bandes cyclables de part et d'autre de la voie,
- l'intégration de plantations par l'aménagement d'une bande plantée sur la quasi-totalité du linéaire côté "est" (Médipôle) et par l'intégration de plantations ponctuelles côté ouest,
- la création d'une tranchée drainante assurant l'infiltration des eaux de pluie collectées sur l'assiette de la voie (emprise actuelle et élargissement) et permettant ainsi leur déconnexion du réseau unitaire.

L'opération a fait l'objet d'une individualisation totale d'autorisation de programme, par délibération du Conseil n° 2017-1919 du 10 avril 2017 d'un montant de 1 700 000 € TTC sur le budget principal, pour le financement de l'aménagement et de l'élargissement de la rue Frédéric Faÿs, accompagnant la construction du Médipôle Lyon Villeurbanne, dans le cadre de l'opération site ABB Médipôle, rue Faÿs, sur la Commune de Villeurbanne.

Une procédure adaptée a été lancée en application de l'article 27 du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 pour l'attribution du marché relatif aux travaux de VRD.

Le marché comprend les travaux de VRD suivants :

- travaux préparatoires,
- voirie urbaine (environ 5 600 mètres carrés de revêtements, environ 1 300 mètres linéaires de bordures),
- traitement d'un carrefour sur plateforme tramway,
- génie civil réseaux secs (environ 350 mètres linéaires),
- divers dont fourniture et pose du mobilier courant, signalisation horizontale et verticale.

Le présent marché intègre des conditions d'exécution à caractère social et prévoit, notamment, la mise en œuvre de la clause d'insertion sociale.

Conformément aux critères d'attribution prévus au règlement de la consultation, l'acheteur, par décision du 5 septembre 2017, a choisi l'offre jugée économiquement la plus avantageuse, de l'entreprise EIFFAGE ROUTE CENTRE EST pour un montant de 512 439,50 € HT, soit 614 927,40 € TTC.

Il est donc proposé à la Commission permanente d'autoriser monsieur le Président à signer ledit marché, conformément à l'article L 3221-1 du code général des collectivités territoriales ;

Vu ledit dossier ;

DECIDE

1° - Autorise monsieur le Président à signer le marché relatif aux travaux de voirie et réseaux divers (VRD) pour l'aménagement et l'élargissement de la rue Frédéric Faÿs accompagnant la construction du Médipôle Lyon Villeurbanne et tous les actes y afférents avec l'entreprise EIFFAGE ROUTE CENTRE EST pour un montant de 512 439,50 € HT, soit 614 927,40 € TTC.

2° - La dépense totale correspondante sera imputée sur l'autorisation de programme globale P09 - Création, aménagement et entretien de voirie, individualisée sur l'opération n° 0P09O5072, le 10 avril 2017 pour un montant de 1 700 000 € TTC en dépenses à la charge du budget principal.

3° - Le montant sera prélevé sur les crédits inscrits et à inscrire au budget principal - exercices 2017 et suivants - compte 23151 - fonction 844.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 4 octobre 2017.

.